

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 24 juin 2016**CP2016_06_13
id. 2623

L'an deux mille seize le vingt quatre juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**CLASSES DE DÉCOUVERTE, SÉJOURS ÉDUCATIFS ET
LINGUISTIQUES ET AIDES PARTICULIÈRES AUX FAMILLES EN
DIFFICULTÉS DES COLLÈGES ET SEGPA ET DES ÉCOLES
PUBLICS ET PRIVÉS
- COLLÈGES F. MITTERRAND DE MOISSAC ET M. AZAÑA DE
MONTAUBAN / ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE LARRAZET -**

Lors du vote du budget primitif 2016 en date des 12 et 13 avril 2016, l'Assemblée départementale a ratifié l'inscription d'un crédit de paiement de **306 000,00 €** au titre de la politique relative aux classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques, et aides particulières aux familles en difficulté, au titre de l'année scolaire 2015/2016 .

La commission permanente du Conseil départemental, chargée d'examiner les demandes présentées par les collèges, segpa et écoles publics et privés du Département, lors de sa séance en date du 23 mai 2016, a attribué un montant de subventions réparti comme suit :

Collèges et segpa publics et privés :171 609,00 €
 Écoles publiques et privées :119 822,62 €

A ce jour, il convient d'examiner des demandes qui étaient incomplètes au moment de la précédente commission permanente :

Pour les collèges :

Sont concernées les deux demandes d'aides particulières des collèges F. Mitterrand de Moissac et M. Azaña de Montauban, selon le détail ci-dessous :

Nom de l'élève	Collège	Séjour	Montant aide
BIASOTTO LINGER Jules	F. Mitterrand de Moissac	Angleterre (du 14 au 20/02/16)	52,00 €
REMOULU Océane	M. Azaña de Montauban	Campan (du 13 au 17/06/16)	56,00 €
total			108,00 €

ce qui porte le montant des subventions allouées pour les collèges à **171 717,00 €**.

Pour les écoles :

Est concernée une demande pour un séjour et les aides particulières qui y sont rattachées, selon le détail ci-dessous :

Séjour :

Ecole	Lieu	Dates	Nombre d'élèves	Montant
Publique primaire de Larrazet	Mimizan	17 au 20 mai 2016	21	945,00 €

Aides particulières :

Nom de l'élève	Montant
BONFANTE Candice	23,00 €
BRUSTET Mary-Clara	23,00 €
CHIQUET Manon	23,00 €
MAURUC Océane	23,00 €
total	92,00 €

ce qui porte le montant des demandes présentées pour les écoles à **120 859,62 €**.

Les dépenses susvisées seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours :

- pour l'article 657371, sous-fonction 221 (collèges publics et privés), soit 108,00 €
- pour l'article 656812, sous-fonction 21 (écoles publiques et privées), soit 1 037,00 €

Le total des dépenses s'élève désormais à 292 576,62 € et le reliquat à 13 423,38 € .

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 23 mai 2016 concernant les classes de découverte,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions ventilées comme suit pour les demandes détaillées ci-dessus :
 - collèges publics et privés : 108 € prélevés sur les crédits inscrits à l'article 657371, sous-fonction 221 ;
 - écoles publiques et privées : 1 037 € prélevés sur les crédits inscrits à l'article 656812, sous-fonction 21.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC